



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

Préfecture

Direction de la coordination des
politiques publiques et de l'appui
territorial

Bureau des installations classées et des
enquêtes publiques

Arrêté préfectoral n° 2019135-0002
Portant sur la localisation de secteurs d'informations sur les sols (SIS)
sur le territoire de DOUARNENEZ COMMUNAUTE

Le Préfet du Finistère,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

- VU** le code de l'environnement, notamment les articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47,
- VU** le code de l'urbanisme, notamment ses articles R.151-53, R.410-15-1, R.431-16 et R.442-8-1
- VU** l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS),
- VU** le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS,
- VU** le rapport de l'inspection des installations classées du 13 mai 2019 proposant la création de SIS sur le territoire de Douarnenez Communauté,
- VU** la consultation et les retours des maires de certaines communes du territoire de Douarnenez Communauté,
- VU** l'information des propriétaires concernés par les projets de création des Secteurs d'Information sur les Sols du 15 novembre 2018 au 15 janvier 2019 et du 8 mars au 8 mai 2019 et les d'observations émises par certains d'entre eux,
- VU** l'absence d'observations du public entre le 15 novembre 2018 et le 15 janvier 2019 et entre le 8 mars et le 8 mai 2019,

CONSIDERANT qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

CONSIDERANT que les dépôts des déchets et substances sur les terrains identifiés dans les fiches SIS sur le territoire de Douarnenez Communauté doivent être pris en compte en cas de changement d'usage, de vente et de location du terrain ;

CONSIDERANT que les communes du territoire de Douarnenez Communauté ont été consultées sur les projets de création de Secteurs d'Information sur les Sols situés sur leur territoire,

CONSIDERANT que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par un projet de création d'un Secteur d'Information sur les Sols ont été identifiés à l'aide des outils à la disposition de la DREAL et des mairies concernées et qu'ils ont été informés dans la mesure du possible,

CONSIDERANT les remarques émises par certaines communes, par certains propriétaires et l'absence de remarques émises par le public,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du FINISTERE ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} - GENERALITES

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, treize Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) sont créés sur le territoire de Douarnenez Communauté et référencés :

- Douarnenez : 29SIS03740, 29SIS02916, 29SIS03832, 29SIS03841
- Kerlaz : 29SIS03759
- Le Juch : 29SIS03787, 29SIS02931
- Pouldergat : 29SIS03994, 29SIS03995
- Poullan-sur-mer : 29SIS03996, 29SIS03997, 29SIS03998, 29SIS03999

Les fiches descriptives de ces Secteurs d'Information sur les Sols sont annexées au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 - URBANISME

Les Secteurs d'Information sur les Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet <http://www.georisques.gouv.fr>.

Les Secteurs d'Information sur les Sols définis par le présent arrêté sont annexés aux documents d'urbanisme en vigueur des communes de Douarnenez, Kerlaz, Le Juch, Pouldergat, Poullan-sur-mer.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS RELATIVES A L'USAGE DES TERRAINS

Conformément à l'article L. 556-2 du code de l'environnement, les pétitionnaires d'autorisation à construire dans les secteurs d'information sur les sols identifiés à l'article 1 doivent attester de la prise en compte d'une étude de sols, définissant les mesures de gestion de la pollution à mettre en œuvre pour assurer la compatibilité entre l'usage futur et l'état des sols. Cette attestation doit être établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués ou équivalent, conformément à la norme NF X31-620-2, définie par arrêté du ministre chargé de l'environnement.

L'attestation n'est pas requise lors du dépôt de la demande de permis d'aménager par une personne ayant qualité pour bénéficier de l'expropriation pour cause d'utilité publique, dès lors que l'opération de lotissement a donné lieu à la publication d'une déclaration d'utilité publique.

L'attestation n'est pas requise lors du dépôt de la demande de permis de construire, lorsque la construction projetée est située dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols et sa prise en compte dans la conception du projet d'aménagement.

À compter de la date de publication du présent arrêté, le fait qu'un terrain soit répertorié en secteurs d'information sur les sols doit être mentionné dans les certificats d'urbanisme prévus à l'article L. 410-1 du code de l'urbanisme. L'obligation vaut tant pour la délivrance de certificats dans les communes disposant d'un PLU que dans celles disposant d'une carte communale ou sous le régime du RNU (Règlement National d'Urbanisme).

Le présent article s'applique sans préjudice des dispositions spécifiques sur la pollution des sols déjà prévues dans les documents d'urbanisme.

ARTICLE 4 - OBLIGATION D'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET LOCATAIRES

Sans préjudice des articles L. 514-20 et L. 125-5 du code de l'environnement, lorsqu'un terrain situé en secteur d'information sur les sols mentionné à l'article L. 125-6 du code de l'environnement fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur du terrain est tenu d'en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire. Il communique les informations rendues publiques par l'État, en application de l'article L. 125-6 précité. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

Ces obligations sont applicables à compter du premier jour du quatrième mois suivant la publication au recueil des actes administratifs dans le département du présent arrêté.

À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente.

ARTICLE 5 – REVISION DES SIS

La modification de fiches SIS ne nécessite ni modification du présent arrêté, ni nouvelle consultation.

Le présent arrêté est révisé (suppression ou ajout de sites) dès lors que le préfet a connaissance d'informations lui permettant la suppression ou la création de nouveau secteur d'information sur les sols.

La création, la suppression de secteurs d'information sur les sols est menée conformément aux dispositions des articles R. 125-42 à R. 125-46 du code de l'environnement. La durée de la consultation prévue au I de l'article R. 125-44 du code de l'environnement est fixée à deux mois.

ARTICLE 6 – NOTIFICATION ET PUBLICITE

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté sera notifié aux maires des communes de Douarnenez, Kerlaz, Le Juch, Pouldergat, Poullan-sur-mer et au président de Douarnenez Communauté.

Il est affiché pendant un mois au siège des cinq mairies ci-avant.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Finistère.

ARTICLE 7 – DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication du présent arrêté.

Le Tribunal Administratif peut-être saisi d'une requête déposée sur l'application « Télérecours citoyen » accessible à partir du site internet : www.telerecours.fr.

ARTICLE 8 – APPLICATION

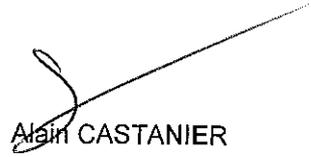
Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Finistère, les Maires des communes de Douarnenez, Kerlaz, Le Juch, Pouldergat, Poullan-sur-mer, le président de Douarnenez Communauté, Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

QUIMPER

15 MAI 2019

Pour le préfet,

Le secrétaire général,


Alain CASTANIER



Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	29SIS02916
Nom usuel	Ancienne décharge de Lesperbé
Adresse	Route de Guilly
Lieu-dit	
Département	FINISTERE - 29
Commune principale	DOUARNENEZ - 29046
Caractéristiques du SIS	<p>Le site correspond à un ancien lieu de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères, les déchets inertes, les déchets triés non métalliques (bois, plastique, tissu), la ferraille, les pneus et les gravats.</p> <p>Les dépôts ont eu lieu de 1987 à 2003.</p> <p>Le décharge avait été partiellement autorisée. Face à la saturation de la partie autorisée, la décharge s'est étendue sur les parcelles annexes.</p> <p>De 1994 à 2009, une déchetterie a été exploitée sur la partie autorisée de la décharge.</p> <p>La superficie du site dépasse les 96 000 m² sur 2 à 15 m de haut selon les parcelles.</p> <p>Le site a été réhabilité en 2009 avec l'aide de subventions de l'ADEME :</p> <ul style="list-style-type: none"> - couverture argileuse de 0,30 m - couverture de terre végétale de 0,5 à 0,7 m <p>La décharge comble le fond du thalweg du Stalas, ce qui génère un fort risque d'infiltration direct des lixiviats vers la nappe.</p>
Etat technique	Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement nécessaire
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - Autre	Base ou inventaire non précisé	Infos UT29	
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base S3IC (Installations Classées)	55.20529	

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer

Commentaires sur la sélection Ancienne décharge.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 156005.0 , 6798016.0 (Lambert 93)

Superficie totale 76733 m²

Perimètre total 4978 m

Liste parcellaire cadastral

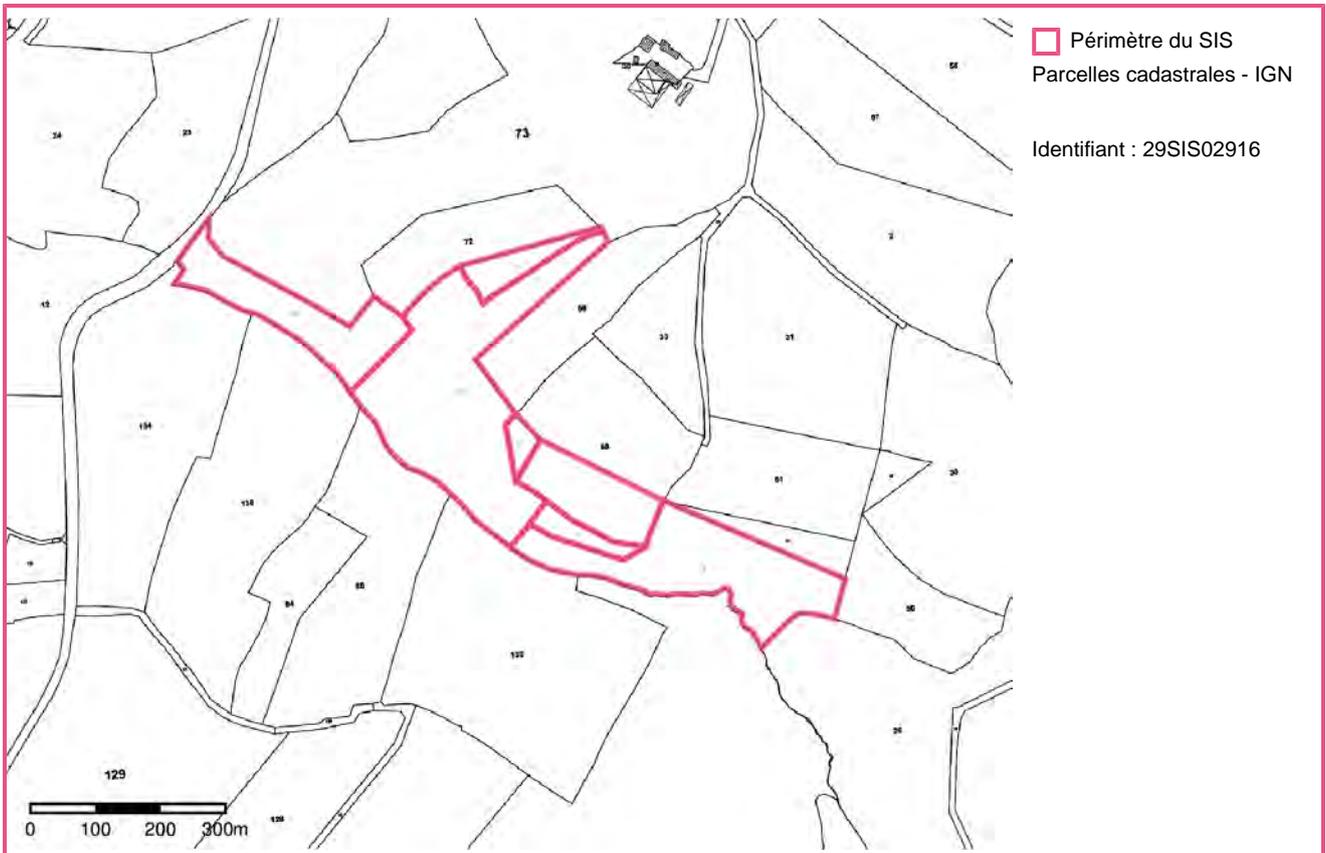
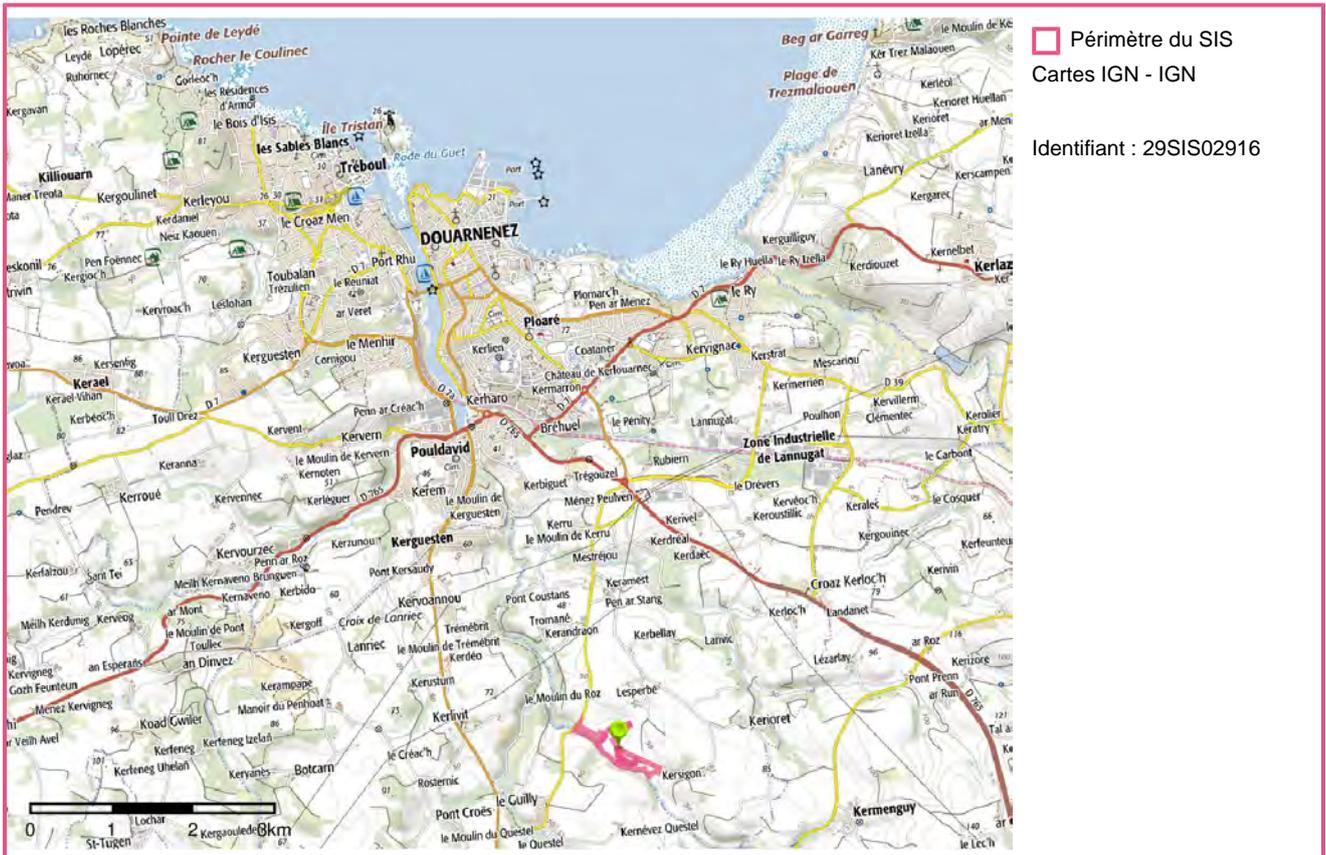
Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
DOUARNENEZ	ZR	67	18/01/2019
DOUARNENEZ	ZR	69	18/01/2019
DOUARNENEZ	ZR	62	18/01/2019
DOUARNENEZ	ZR	63	18/01/2019
DOUARNENEZ	ZR	68	18/01/2019
DOUARNENEZ	ZR	72	18/01/2019
DOUARNENEZ	ZR	73	18/01/2019
DOUARNENEZ	ZR	65	18/01/2019
DOUARNENEZ	ZR	71	18/01/2019

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
Contourage de la décharge		Oui

Cartographie





Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	29SIS03740
Nom usuel	Ancienne décharge de Pouldavid
Adresse	Anse de Pouldavid
Lieu-dit	
Département	FINISTERE - 29
Commune principale	DOUARNENEZ - 29046
Caractéristiques du SIS	<p>Le site correspond à un ancien lieu de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères.</p> <p>La période d'exploitation n'est pas connue. Toutefois, en 1967, la commune demande la cession du terrain qui fait partie du Domaine Public Maritime pour endiguement et assainissement. Elle indique que la zone a été autrefois utilisée comme décharge publique.</p>
Etat technique	Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement nécessaire
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BRE2902444	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=BRE2902444

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer
Commentaires sur la sélection	Ancienne décharge.

Caractéristiques géométriques générales

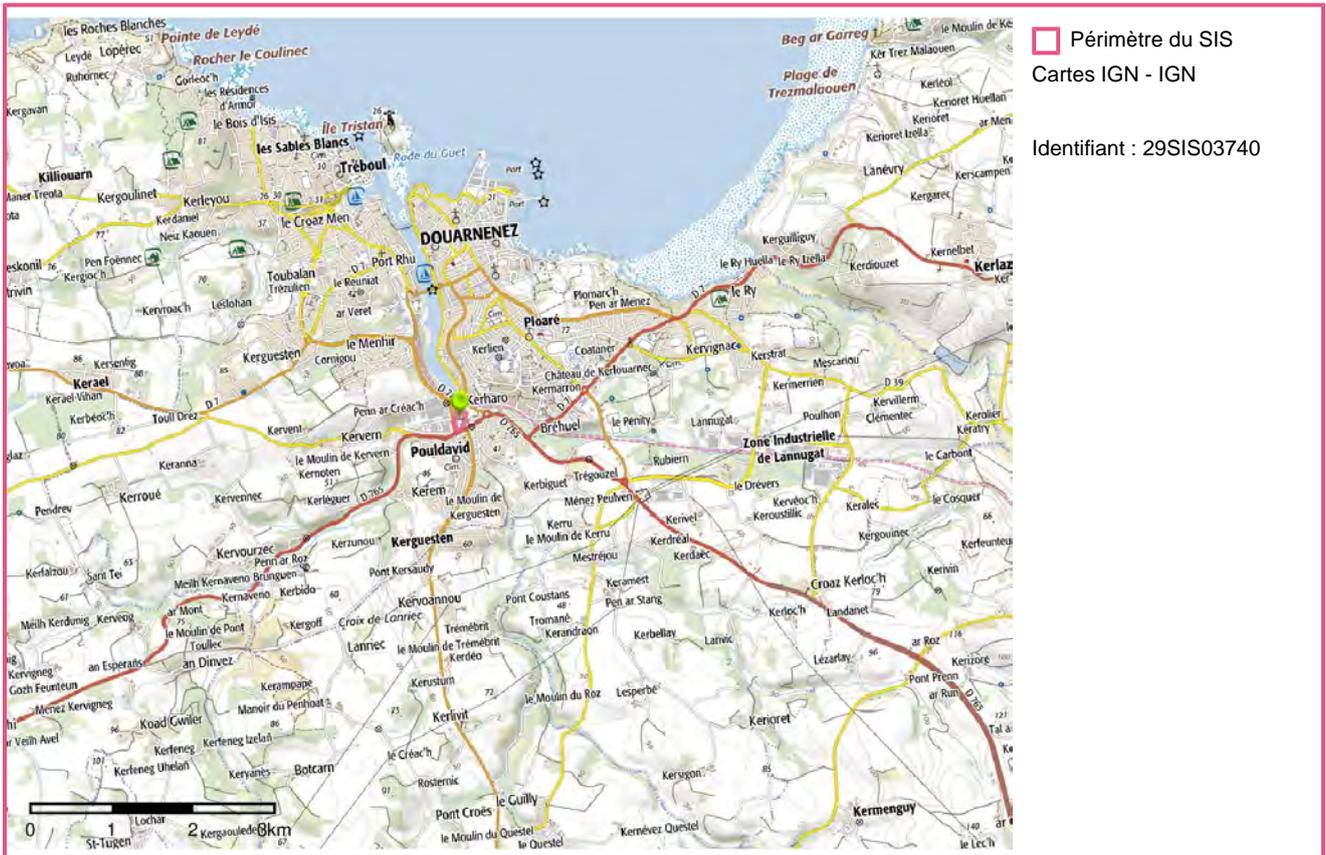
Coordonnées du centroïde	154956.0 , 6800846.0 (Lambert 93)
Superficie totale	11232 m ²
Perimètre total	507 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire 18/09/2018

Commune	Section	Parcelle	Date génération
DOUARNENEZ	BI	37	31/03/2017

Cartographie





Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	29SIS03832
Nom usuel	Ancien dépôt de mâchefer
Adresse	2 Impasse d'Armorique
Lieu-dit	
Département	FINISTERE - 29
Commune principale	DOUARNENEZ - 29046
Caractéristiques du SIS	<p>Le site correspond à un ancien lieu de dépôt de mâchefers, effectué en 1996.</p> <p>Le dépôt est estimé à 1 000 m³.</p> <p>Les constructions actuelles rendent les mâchefers inaccessibles.</p> <p>Pour garder l'absence de risque par contact direct, il faut conserver le recouvrement des mâchefers.</p> <p>Tout usage doit tenir compte et être compatible avec la présence de mâchefers pour garantir l'absence de risques pour l'environnement et la santé des populations.</p> <p>En cas de travaux de démolition du bâtiment, d'affouillement des sols (trous, tranchées, réalisation de fondations, de sous-sol, etc.) et creusements de toutes sortes, des précautions devront être prises en cas de découverte de mâchefers. La gestion de tels matériaux devra se faire conformément à la réglementation en vigueur.</p>
Etat technique	Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement nécessaire
Observations	

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer
Commentaires sur la sélection	Ancien dépôt de mâchefers.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	155736.0 , 6800696.0 (Lambert 93)
Superficie totale	4864 m ²
Perimètre total	419 m

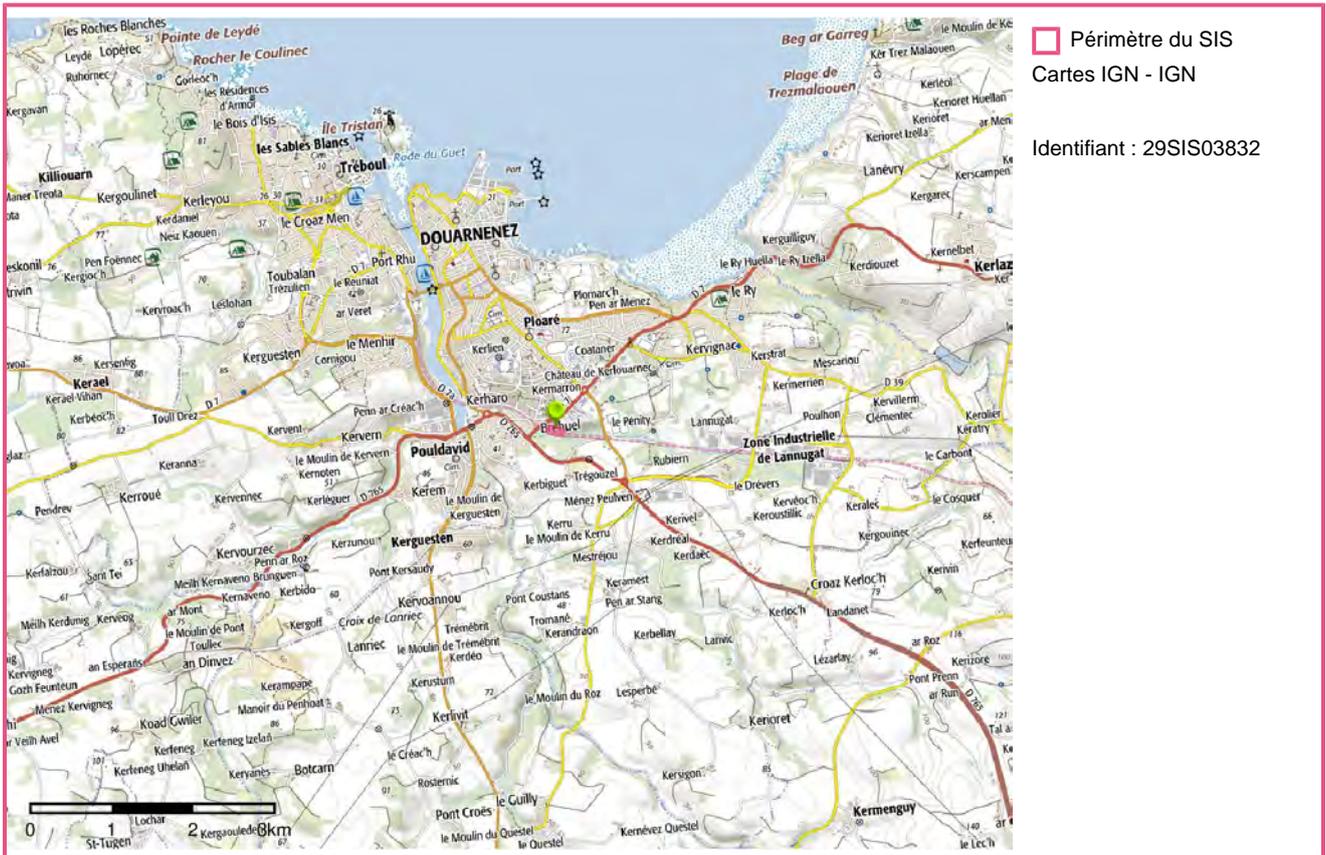
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire 06/03/2019

Commune	Section	Parcelle	Date génération
DOUARNENEZ	BA	43	06/03/2019

Documents

Cartographie





Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	29SIS03841
Nom usuel	Ancienne usine à gaz
Adresse	1 boulevard du Général de Gaulle
Lieu-dit	
Département	FINISTERE - 29
Commune principale	DOUARNENEZ - 29046
Caractéristiques du SIS	<p>Le site correspond à une ancienne unité de production et de distribution de combustibles gazeux. L'usine fabriquait du gaz à partir de distillation de houille.</p> <p>Le site a fonctionné de 1876 à 1932 .</p> <p>Il a accueilli de 1876 à 1932 (arrêté préfectoral) une usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille.</p> <p>Suivant un protocole établi entre l'Etat et Gaz de France, le site de Douarnenez est classé comme ayant une sensibilité faible vis-à-vis de l'homme, des eaux souterraines et superficielles.</p> <p>Des fouilles ont confirmé la présence d'une cuve maçonnée contenant des remblais propres en surface et des remblais goudronneux en fond. Les opérations de vidanges ont été réalisées en 2004, en application du protocole. GDF a transmis fin décembre 2004 un rapport de fin de travaux.</p> <p>Le site est actuellement utilisé pour les besoins des entreprises EDF et/ou Gaz de France.</p> <p>Les installations de l'ancienne usine ont été démantelées et progressivement remplacées par les bâtiments actuels de l'agence EDF GDF Services.</p>
Etat technique	Site concerné par une action nationale de l'Etat (protocole Usines à gaz)
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BRE2900096	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=BRE2900096

Sélection du SIS

Statut Consultable
Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer
Commentaires sur la sélection Ancienne usine à gaz.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 154941.0 , 6801664.0 (Lambert 93)
Superficie totale 3037 m²
Périmètre total 374 m

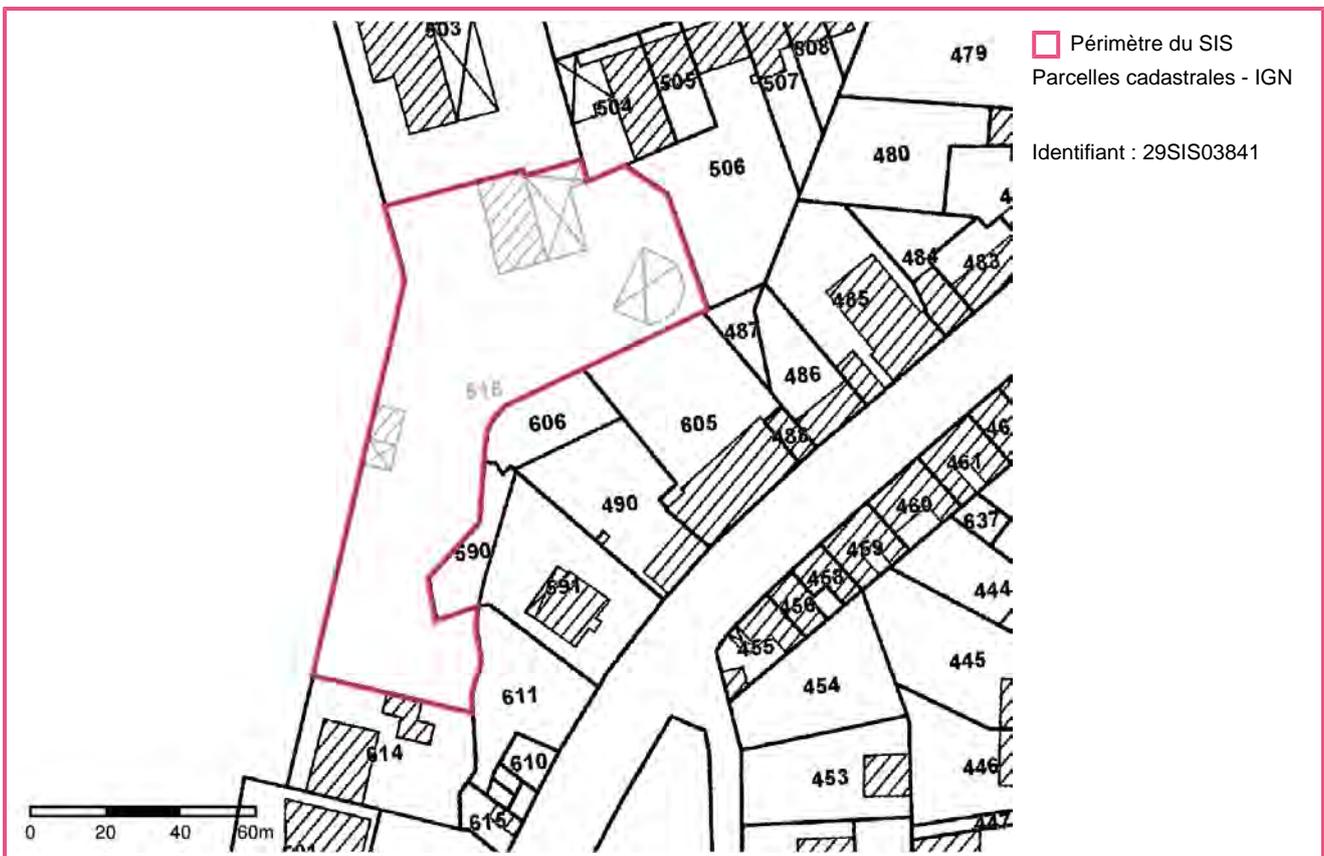
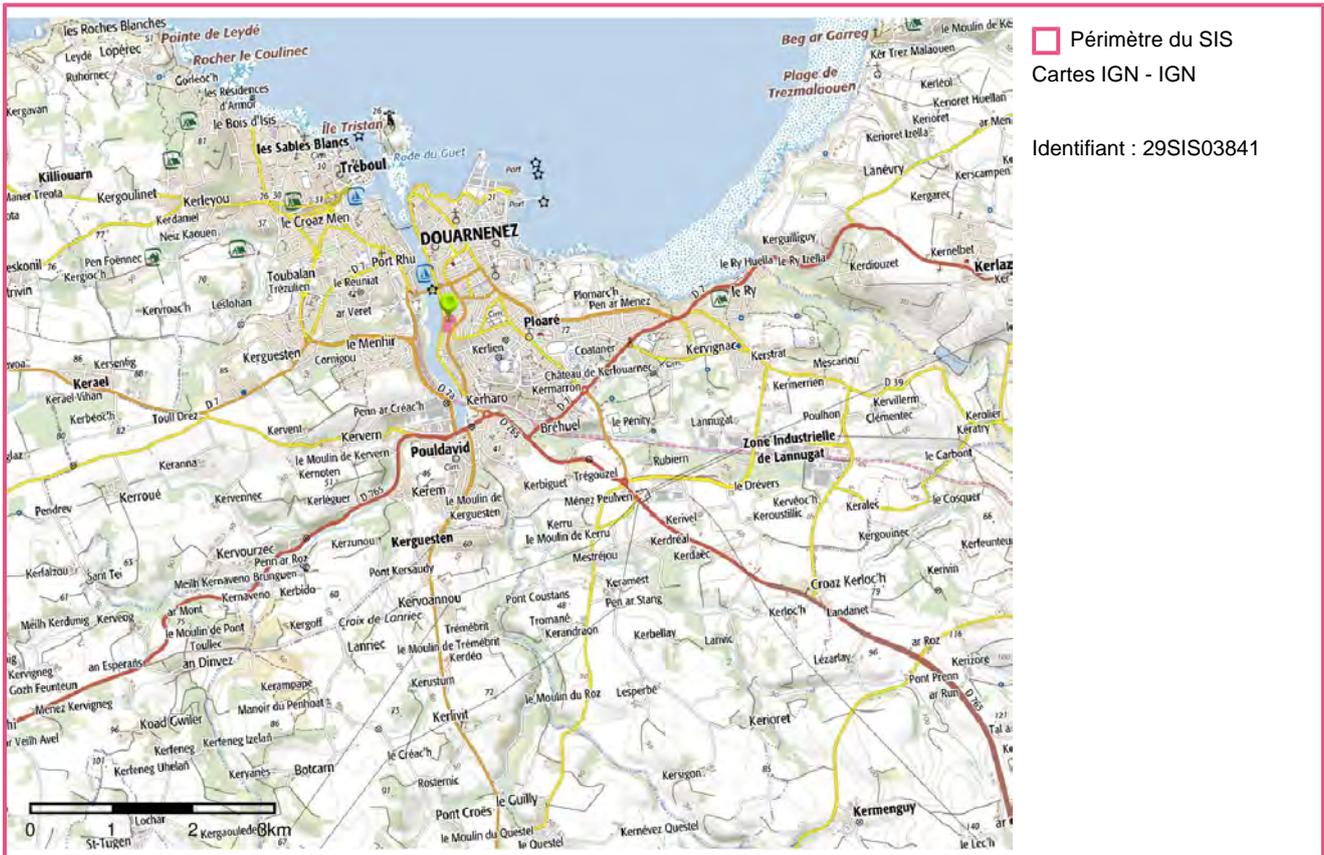
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire 18/09/2018

Commune	Section	Parcelle	Date génération
DOUARNENEZ	AM	616	31/03/2017

Documents

Cartographie





Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	29SIS03759
Nom usuel	Ancienne décharge du Rohou
Adresse	Le Rohou
Lieu-dit	
Département	FINISTERE - 29
Commune principale	KERLAZ - 29090
Caractéristiques du SIS	Le site correspond à un ancien lieu de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères. Les dépôts ont cessé en 1979. Le site est occupé par une habitation individuelle datant de 1986.
Etat technique	Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement nécessaire
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BRE2903756	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=BRE2903756

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer
Commentaires sur la sélection	Ancienne décharge

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	160647.0 , 6799999.0 (Lambert 93)
Superficie totale	2840 m ²
Perimètre total	380 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire 18/09/2018

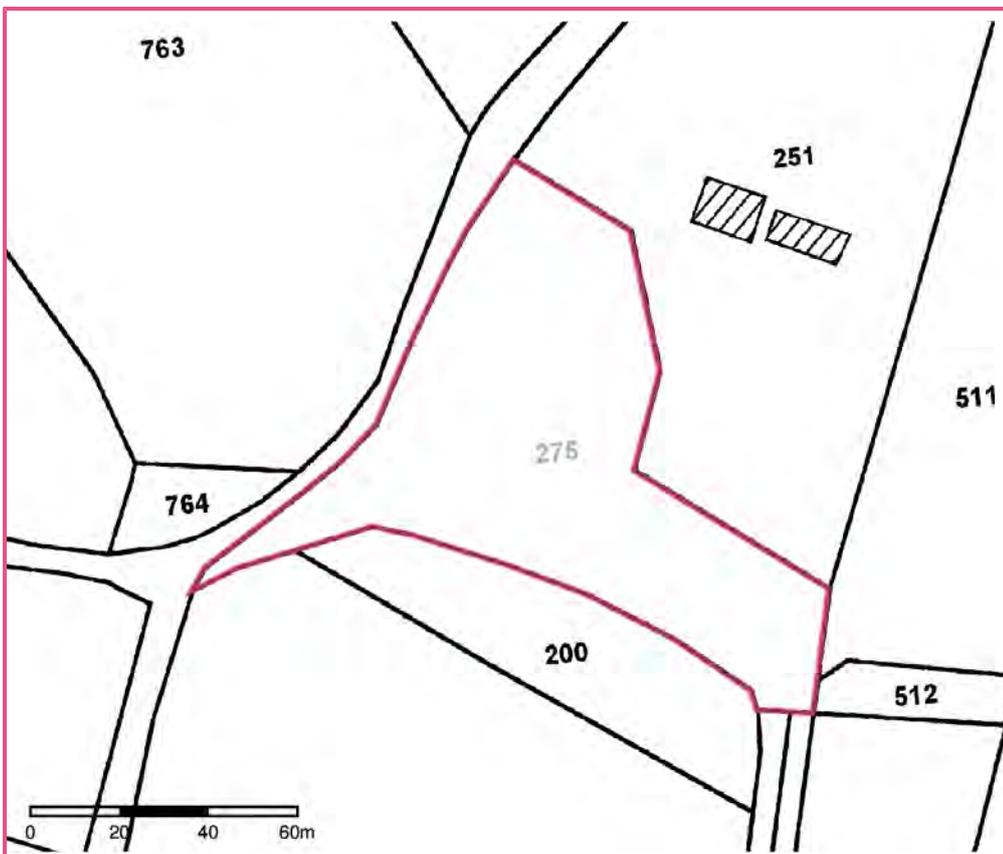
Commune	Section	Parcelle	Date génération
KERLAZ	0C	275	14/02/2017

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 29SIS03759



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 29SIS03759



Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	29SIS02931
Nom usuel	Ancienne décharge de Kermenguy
Adresse	Kermenguy
Lieu-dit	
Département	FINISTERE - 29
Commune principale	LE JUCH - 29087
Caractéristiques du SIS	Le site correspond à un ancien lieu de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères, les déchets verts, les carcasses métalliques et les gravats. Les dépôts ont cessé en 1999.
Etat technique	Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement nécessaire
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - ADEME	Base BASIAS	BRE2903753	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=BRE2903753

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer
Commentaires sur la sélection	Ancienne décharge.

Caractéristiques géométriques générales

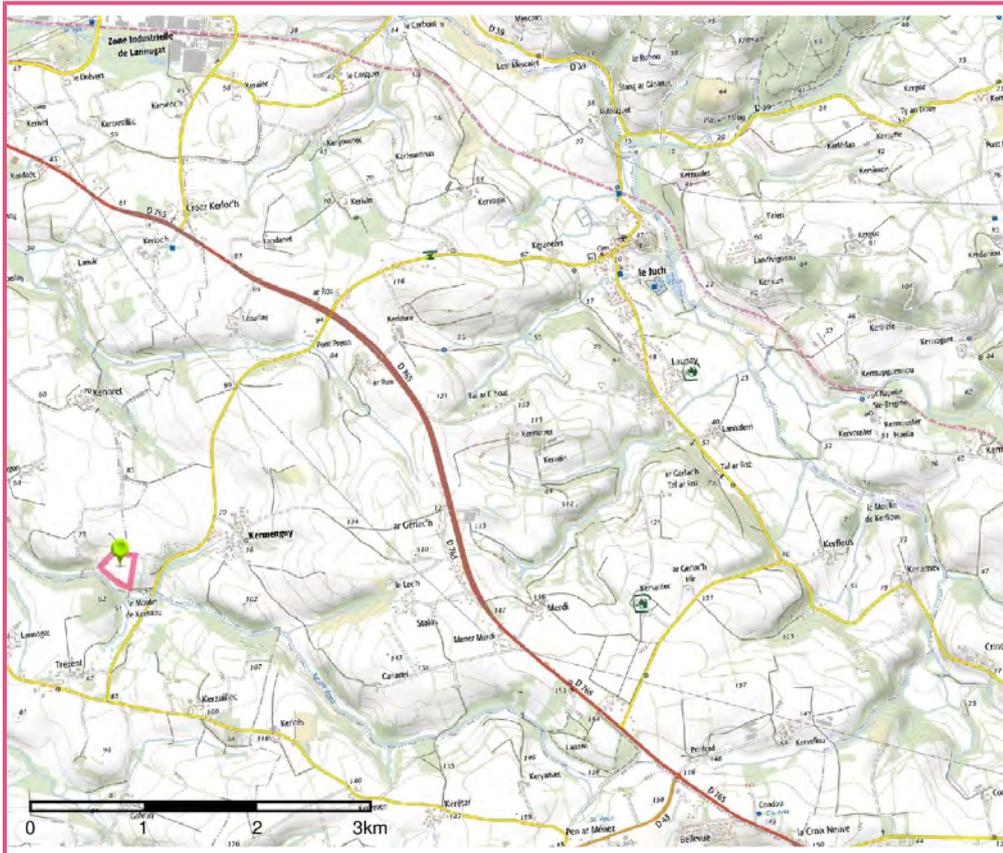
Coordonnées du centroïde	157165.0 , 6797144.0 (Lambert 93)
Superficie totale	26536 m ²
Perimètre total	820 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire 18/09/2018

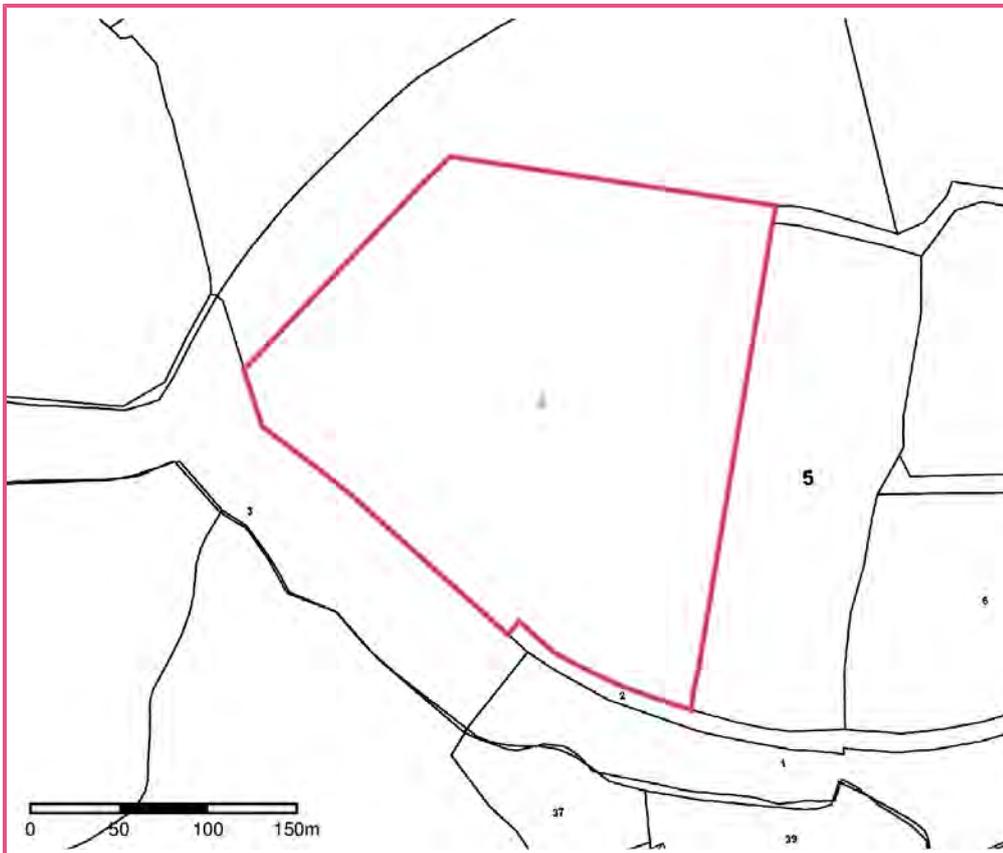
Commune	Section	Parcelle	Date génération
LE JUCH	ZI	4	14/12/2016

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 29SIS02931



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 29SIS02931



Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	29SIS03787
Nom usuel	Ancienne décharge de Kermenez
Adresse	Kermenez - Tal ar hoat
Lieu-dit	
Département	FINISTERE - 29
Commune principale	LE JUCH - 29087
Caractéristiques du SIS	Le site correspond à un ancien lieu de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères. Les dépôts ont eu lieu de 1969 à 1971 environ.
Etat technique	Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement nécessaire
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BRE2902512	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=BRE2902512
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BRE2902267	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=BRE2902267

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer
Commentaires sur la sélection	Ancienne décharge.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	159230.0 , 6797851.0 (Lambert 93)
Superficie totale	7967 m ²
Perimètre total	606 m

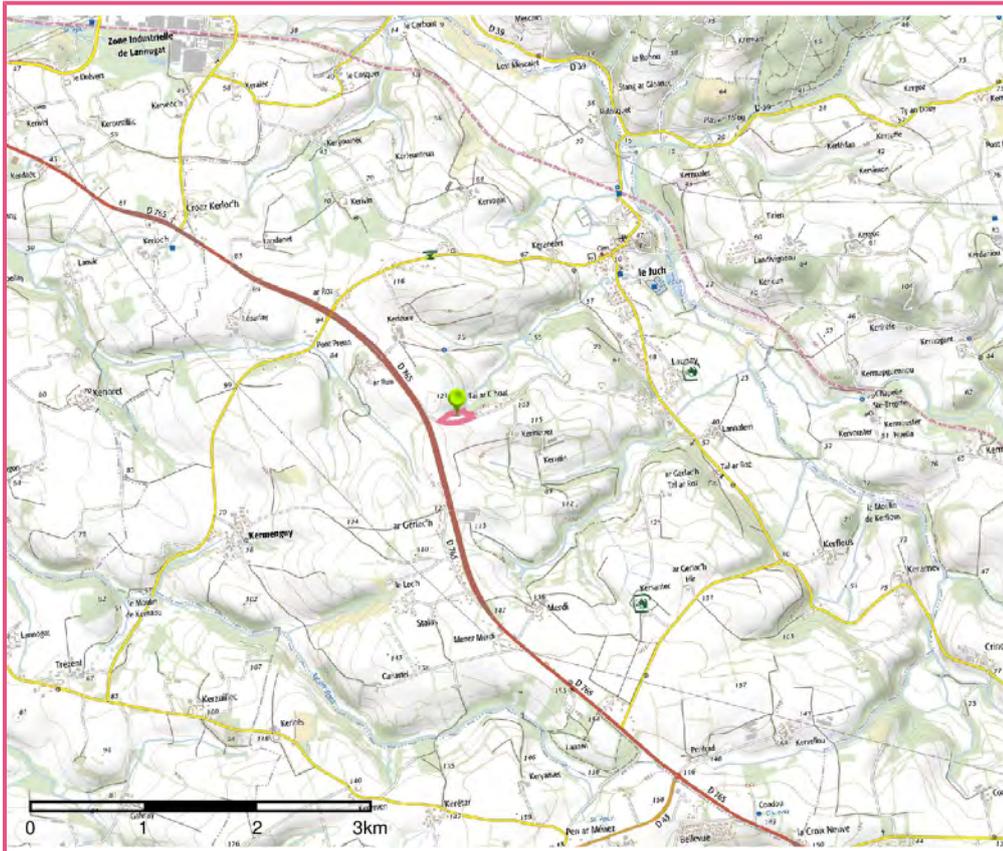
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du 06/03/2019
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
LE JUCH	0B	250	13/02/2019
LE JUCH	0B	262	13/02/2019

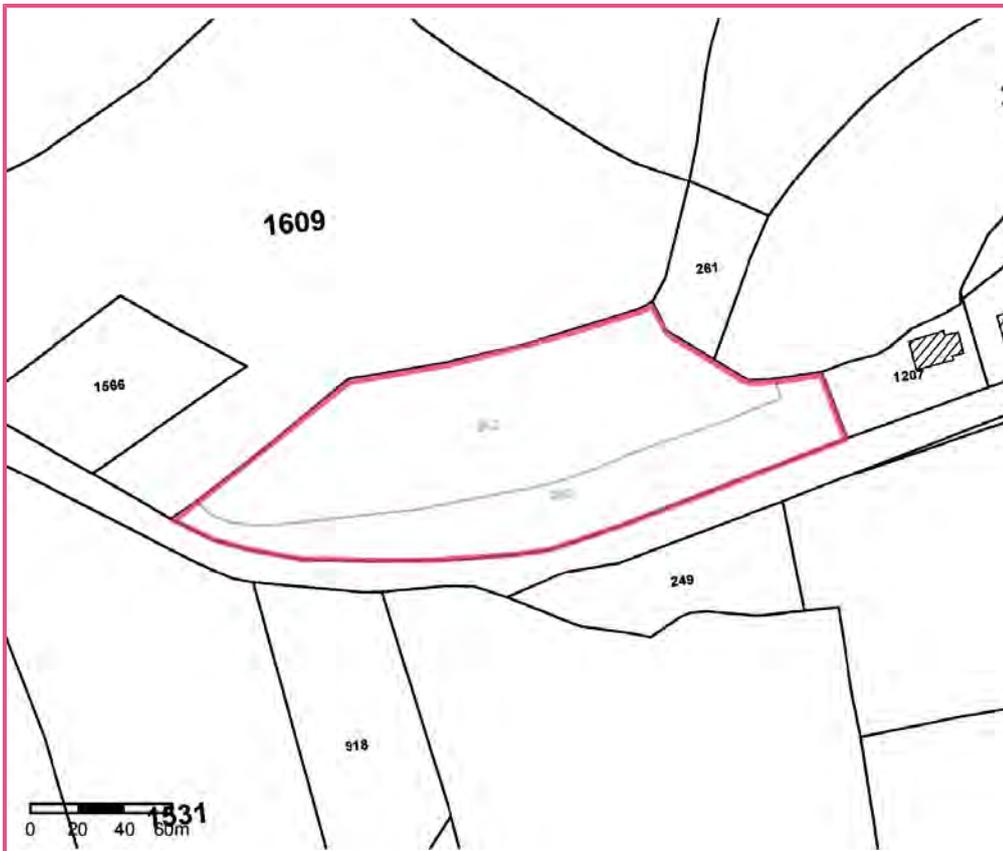
Documents

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 29SIS03787



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 29SIS03787



Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	29SIS03994
Nom usuel	Ancienne décharge de Kerhomen
Adresse	Kerhomen
Lieu-dit	
Département	FINISTERE - 29
Commune principale	POULDERGAT - 29224
Caractéristiques du SIS	Le site correspond à un ancien lieu de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères et les gravats. Les dépôts ont cessé en 1988. Seule la partie à proximité de la route (nord des parcelles) a été utilisée pour le dépôt de déchets. Certaines parties ont été reboisées.
Etat technique	Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement nécessaire
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BRE2903623	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=BRE2903623

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer
Commentaires sur la sélection	Ancienne décharge.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	154429.0 , 6796830.0 (Lambert 93)
Superficie totale	101605 m ²
Perimètre total	3293 m

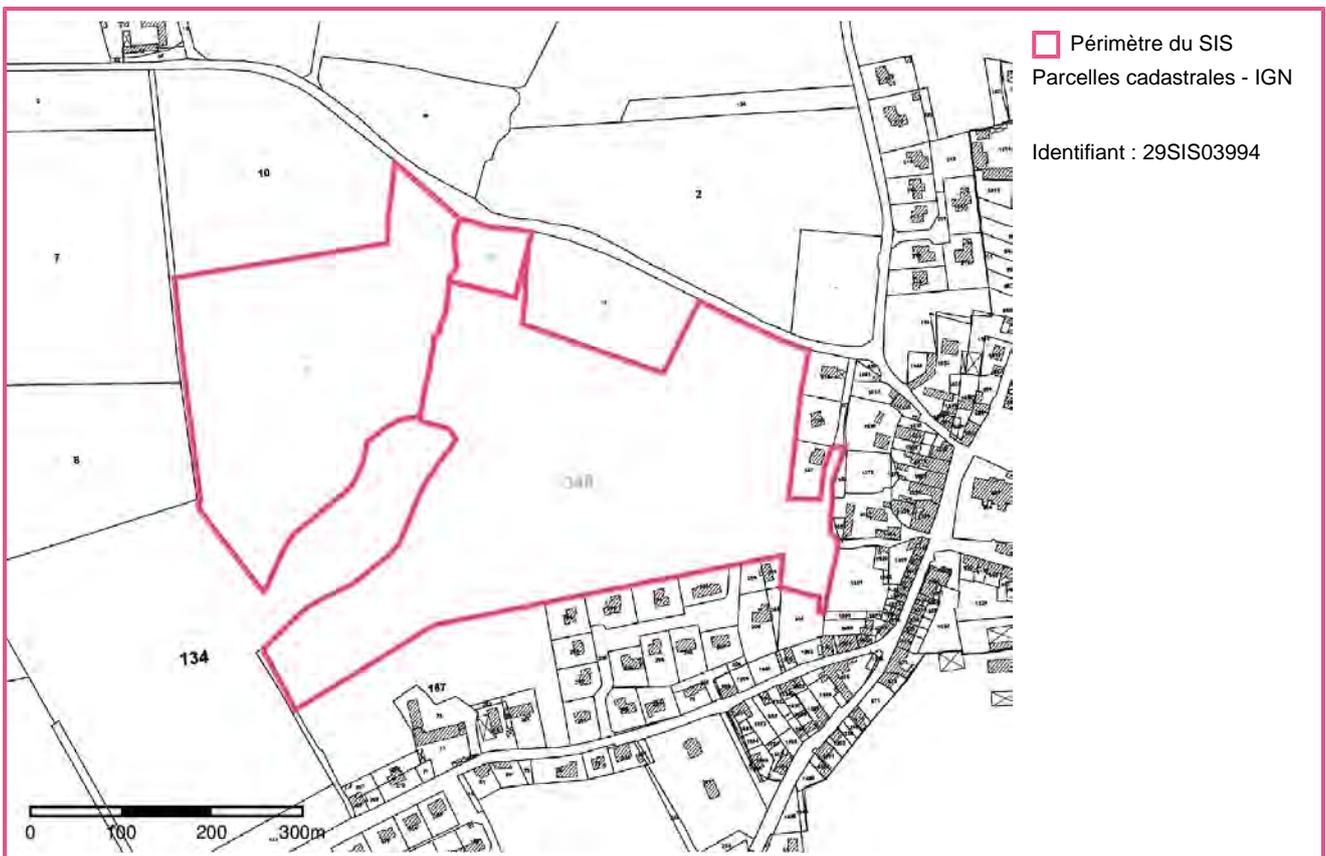
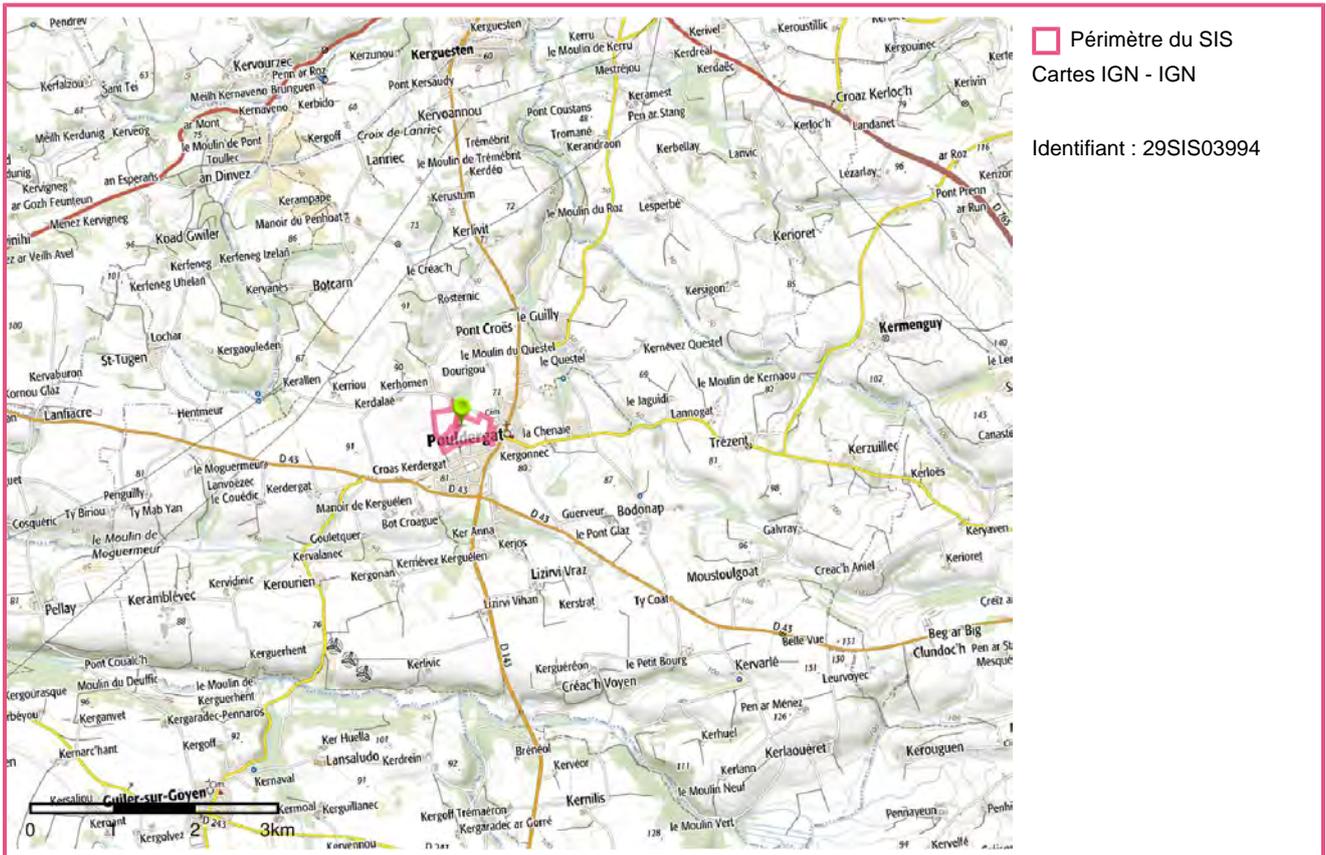
Liste parcellaire cadastrale

Date de vérification du
parcellaire 18/09/2018

Commune	Section	Parcelle	Date génération
POULDERGAT	YA	11	15/03/2017
POULDERGAT	YA	242	15/03/2017
POULDERGAT	YA	348	15/03/2017

Documents

Cartographie





Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	29SIS03995
Nom usuel	Ancienne décharge de Kerlivit
Adresse	Kerlivit
Lieu-dit	
Département	FINISTERE - 29
Commune principale	POULDERGAT - 29224
Caractéristiques du SIS	<p>Le site correspond à un ancien lieu de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères.</p> <p>Les dépôts ont débuté en 1968.</p> <p>La partie occupée par les déblais qui est en partie boisée se situe au sud de la parcelle, le long d'un ruisseau.</p>
Etat technique	Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement nécessaire
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BRE2902746	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=BRE2902746

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer
Commentaires sur la sélection	Ancienne décharge.

Caractéristiques géométriques générales

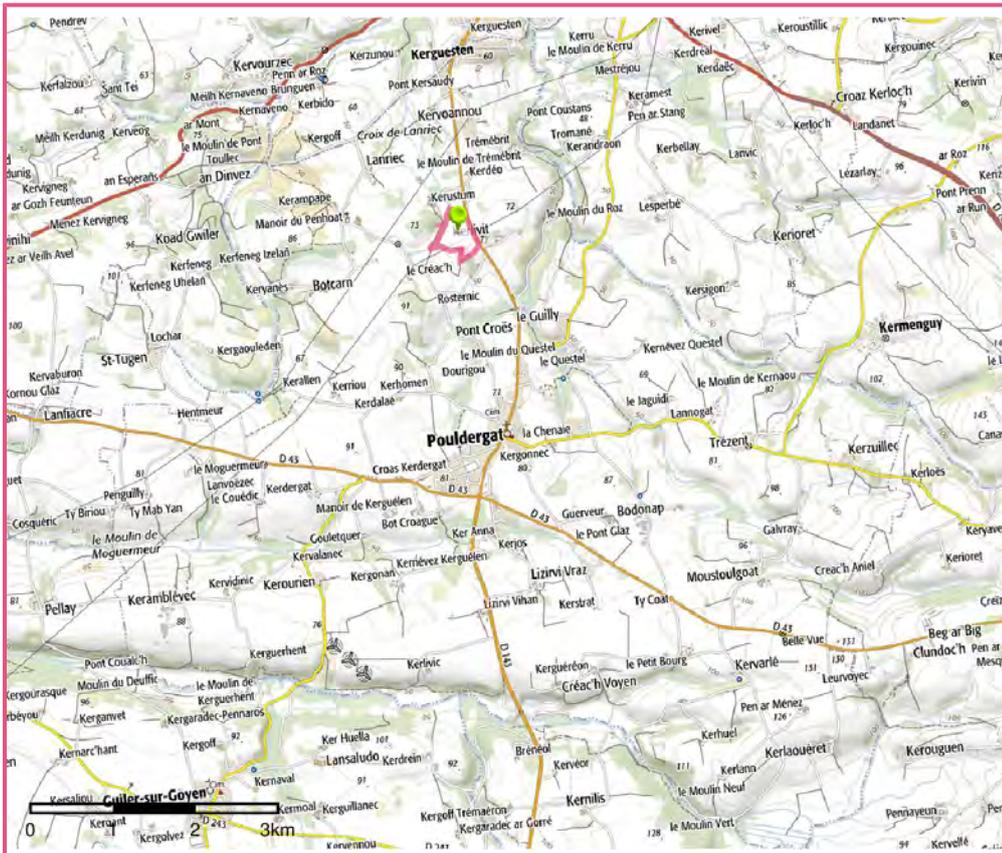
Coordonnées du centroïde	154548.0 , 6798396.0 (Lambert 93)
Superficie totale	85535 m ²
Perimètre total	1985 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire	18/09/2018
-------------------------------------	------------

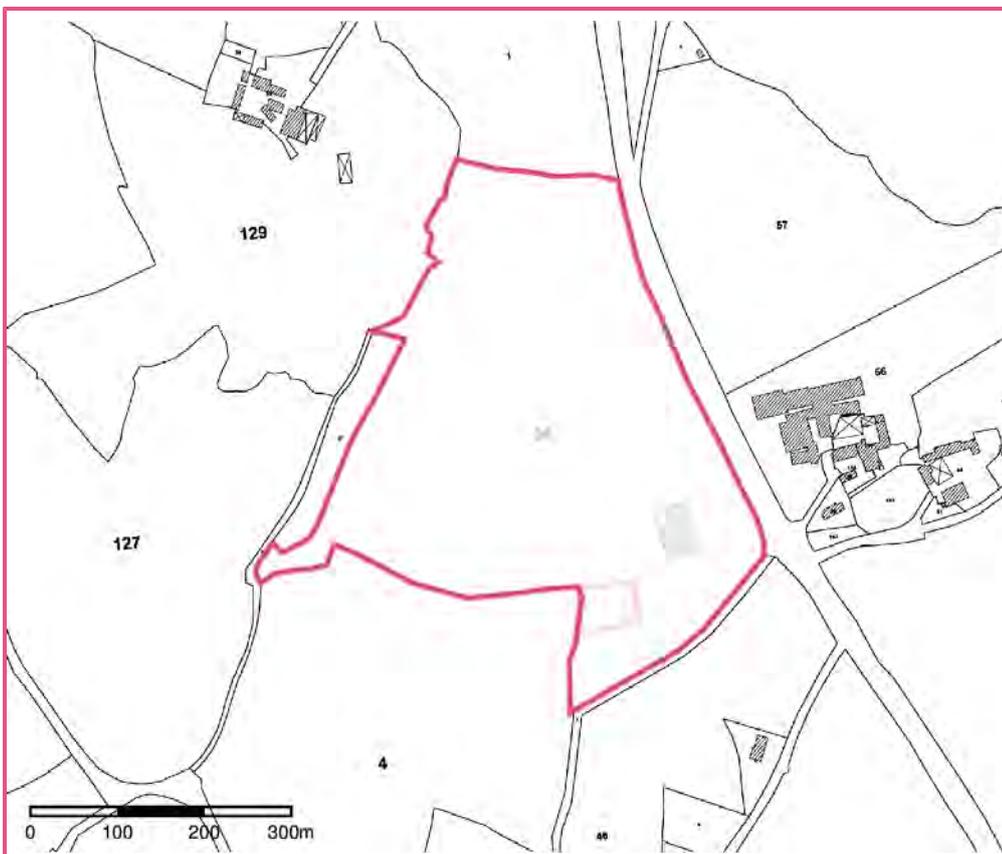
Commune	Section	Parcelle	Date génération
POULDERGAT	YB	34	15/03/2017

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 29SIS03995



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 29SIS03995



Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	29SIS03996
Nom usuel	Ancienne décharge de Kermenez
Adresse	Kermenez
Lieu-dit	
Département	FINISTERE - 29
Commune principale	POULLAN SUR MER - 29226
Caractéristiques du SIS	Le site correspond à un ancien lieu de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères. Les dépôts ont cessé en 1987.
Etat technique	Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement nécessaire
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BRE2903626	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=BRE2903626

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer
Commentaires sur la sélection	Ancienne décharge.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	148943.0 , 6802158.0 (Lambert 93)
Superficie totale	47374 m ²
Perimètre total	2054 m

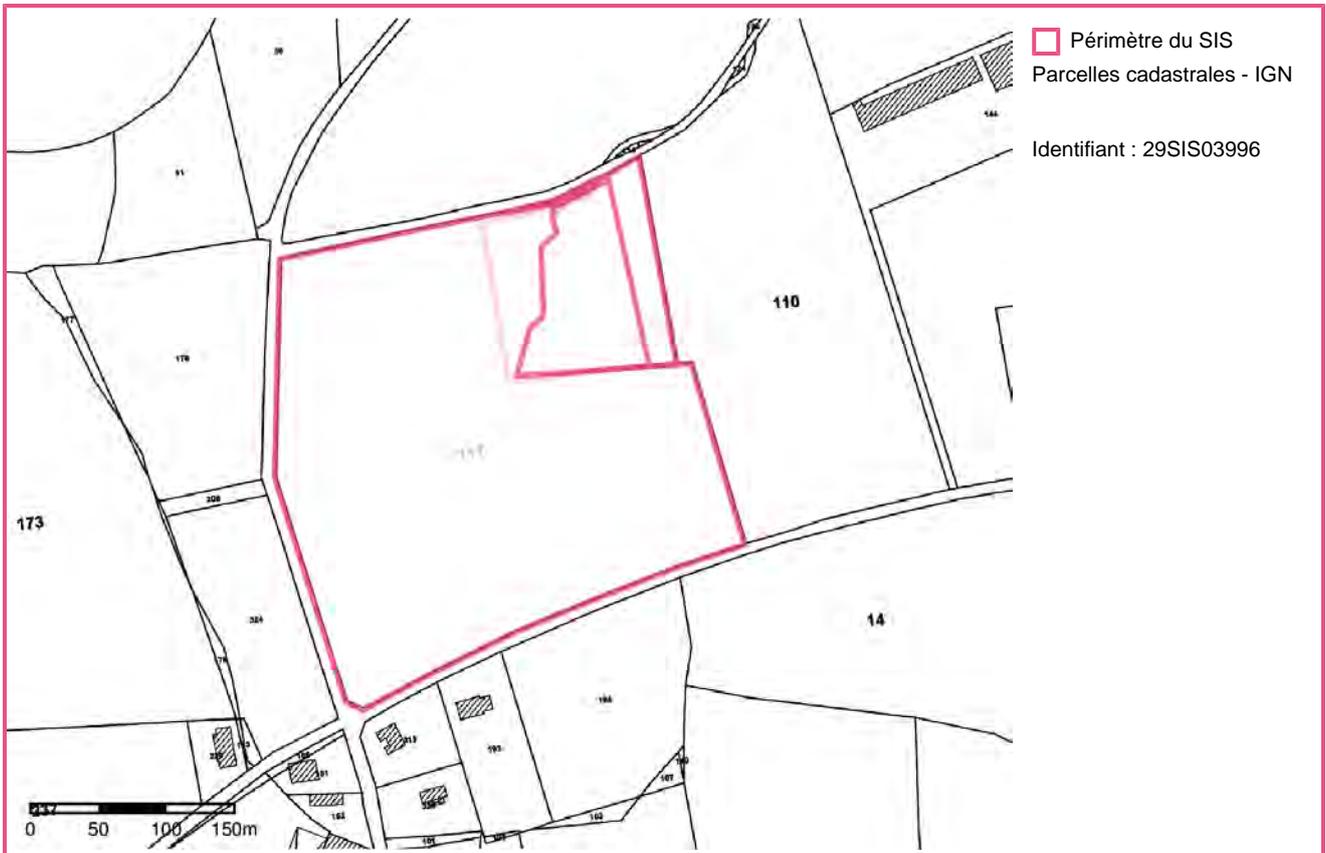
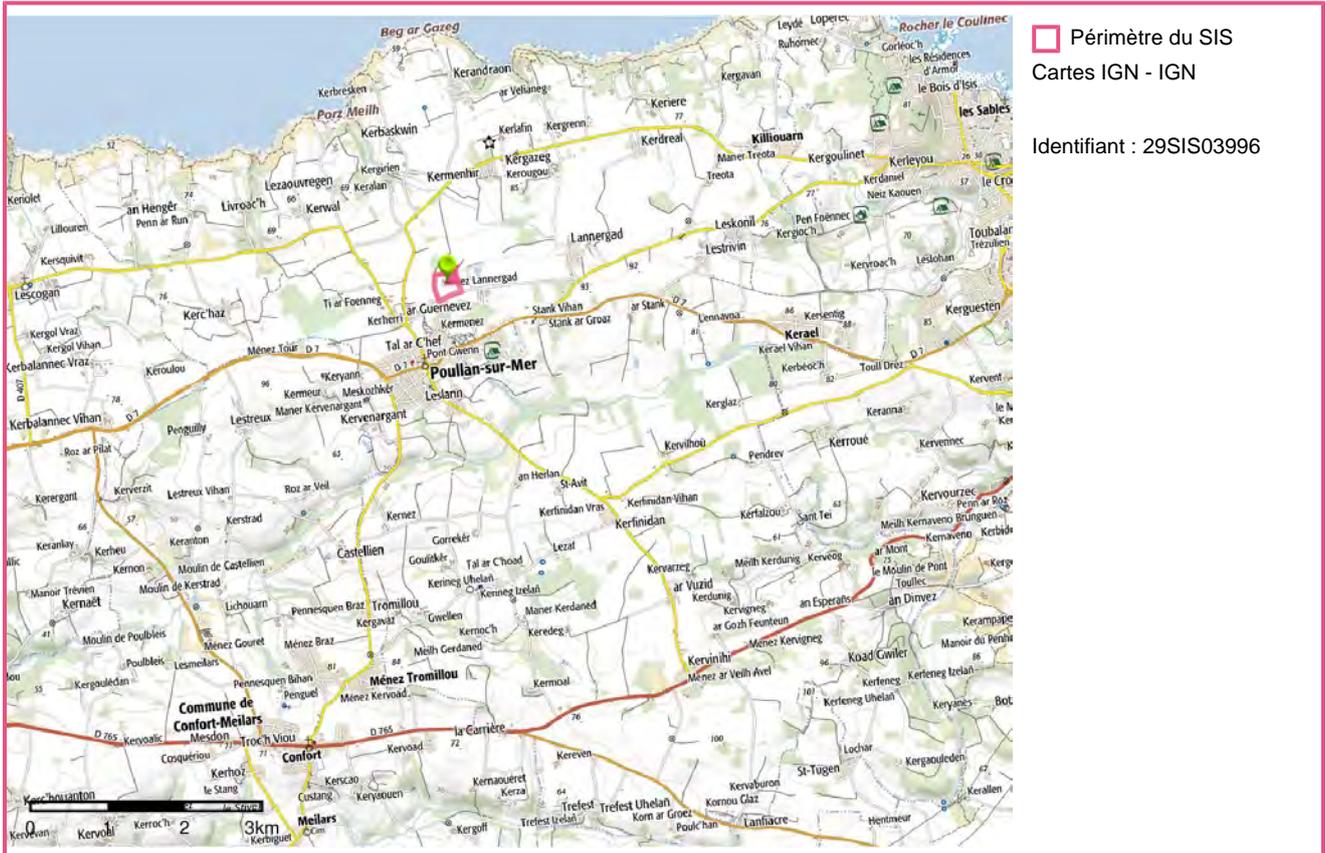
Liste parcellaire cadastrale

Date de vérification du
parcellaire 18/09/2018

Commune	Section	Parcelle	Date génération
POULLAN SUR MER	ZI	116	15/03/2017
POULLAN SUR MER	ZI	117	15/03/2017
POULLAN SUR MER	ZI	118	15/03/2017
POULLAN SUR MER	ZI	123	15/03/2017
POULLAN SUR MER	ZI	128	15/03/2017
POULLAN SUR MER	ZI	129	15/03/2017

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	29SIS03997
Nom usuel	Ancienne décharge de Kerviny
Adresse	Kermaburon
Lieu-dit	
Département	FINISTERE - 29
Commune principale	POULLAN SUR MER - 29226
Caractéristiques du SIS	Le site correspond à une ancienne carrière remblayée par des déchets, dont les ordures ménagères. Les dépôts ont débuté en 1971 (arrêté préfectoral).
Etat technique	Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement nécessaire
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BRE2902979	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=BRE2902979

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer
Commentaires sur la sélection	Ancienne décharge.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	150719.0 , 6798339.0 (Lambert 93)
Superficie totale	6088 m ²
Perimètre total	453 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire 18/09/2018

Commune	Section	Parcelle	Date génération
POULLAN SUR MER	ZW	39	15/03/2017

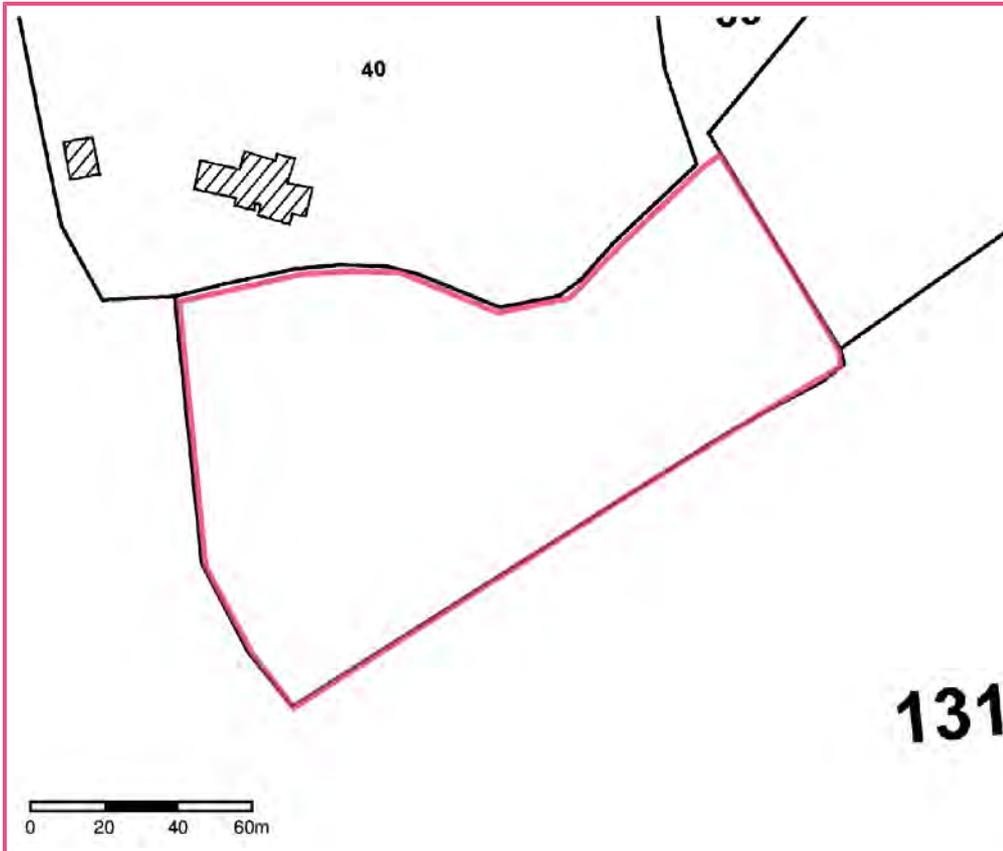
Documents

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 29SIS03997



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 29SIS03997

Identification

Identifiant	29SIS03998
Nom usuel	Ancienne décharge de Ménez Lanergat
Adresse	Kermenez
Lieu-dit	
Département	FINISTERE - 29
Commune principale	POULLAN SUR MER - 29226
Caractéristiques du SIS	Le site correspond à deux anciennes carrières remblayées par des déchets, dont les ordures ménagères. Les dépôts ont eu lieu de 1969 (Arrêté Préfectoral) à 1970.
Etat technique	Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement nécessaire
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BRE2902266	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=BRE2902266

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer
Commentaires sur la sélection	Ancienne décharge.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	149434.0 , 6801999.0 (Lambert 93)
Superficie totale	53362 m ²
Perimètre total	1720 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire 18/09/2018

Commune	Section	Parcelle	Date génération
POULLAN SUR MER	ZI	21	15/03/2017

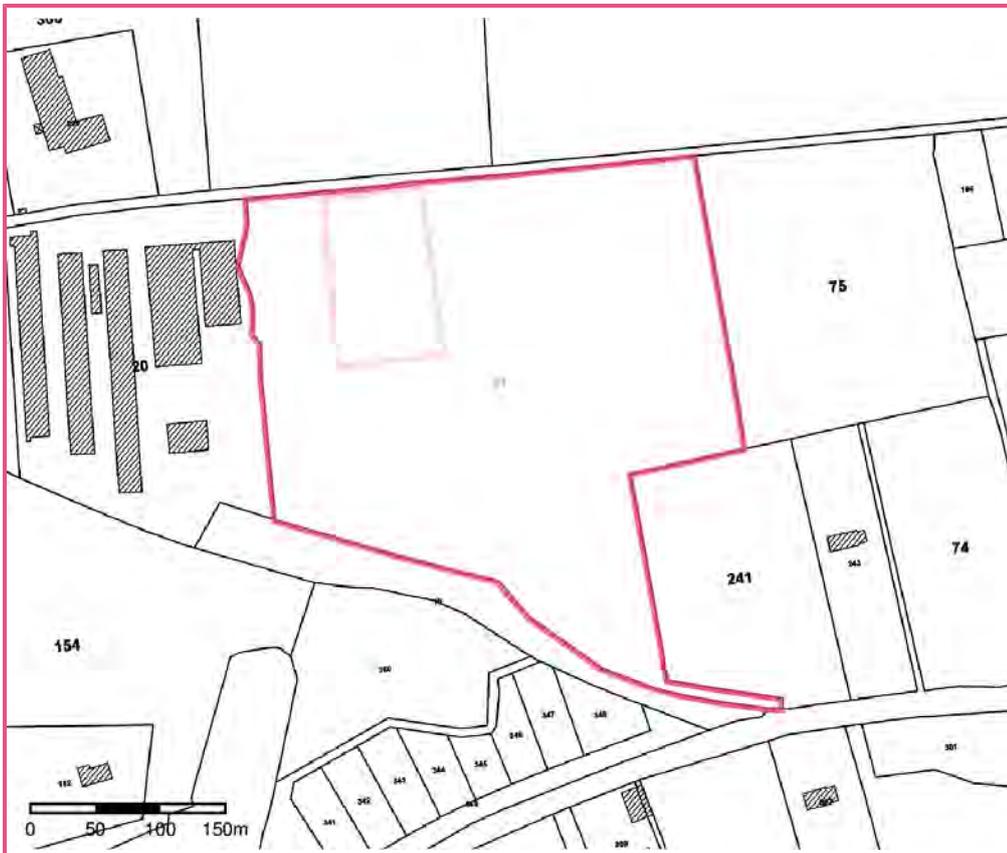
Documents

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 29SIS03998



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 29SIS03998



Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	29SIS03999
Nom usuel	Ancienne décharge de Lestrivin
Adresse	Treotat
Lieu-dit	
Département	FINISTERE - 29
Commune principale	POULLAN SUR MER - 29226
Caractéristiques du SIS	Le site correspond à une ancienne carrière remblayée par des déchets, dont les ordures ménagères. Les dépôts ont débuté en 1971 (Arrêté Préfectoral).
Etat technique	Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement nécessaire
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BRE2902984	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=BRE2902984

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer
Commentaires sur la sélection	Ancienne décharge.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	150867.0 , 6802016.0 (Lambert 93)
Superficie totale	10058 m ²
Perimètre total	544 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire 18/09/2018

Commune	Section	Parcelle	Date génération
POULLAN SUR MER	ZK	39	15/03/2017

Documents

Cartographie

